

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux : Annie COUTUREAU (co-présidente élue), Maryvonne ARDOUIN, Jacques TAPIN, Bernard JOURDAIN.

Membres conseil de quartier : Denis MIETTON (co-président habitant), Jean-Bruno BARDON, Paul BERTHOME, Michel BOURDEAU, Yvon BRUNET, Christine CHARTRON, Alain CHAUVET, Geneviève COLLET, Joël CUEILLE, Valérie DUPIN, Nathalie ECOTIERE, Dominique GALLO, Philippe GUILLEMOTEAU, Mickaël HARDOUIN DUPARC, IMBERT Anne-Marie, Bruno LOISEAU, Aimée RANGEARD, Dorothee RAVET, Yann SIOHAN, Valérie UZANU.

Excusés : Philippe DORAY, Michel FENIOUX, Nicole GRAVAT.

Absents : Maria BARDON, Bernard BARE, Alain BERGERON, Jacques CADOU, Jacqueline LEFEBVRE, André NICOLAS, Laëtitia VILLANNEAU.

Agents municipaux : Gérard LABORDERIE, coordinateur technique des quartiers, Bénédicte GABRIEL, Assistante des conseils de quartier.

Public : 12 personnes et 2 journalistes.

Ouverture de la séance : 20h10

Annie COUTUREAU ouvre la séance, salue l'ensemble des conseillers présents. Elle présente Maryvonne ARDOUIN, nouvellement élue en remplacement de Geneviève RIZZI, démissionnaire. Maryvonne ARDOUIN est en charge du lien intergénérationnel.

Annie COUTUREAU remercie Jacques TAPIN et Bernard JOURDAIN d'être présents pour assurer certains points de l'ordre du jour.

Annie COUTUREAU annonce l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du dernier Relevé de conclusions du 14/01/09
- 2/ Présentation du « Pôle Sport » avec Bernard JOURDAIN (Conseiller municipal délégué)
- 3/ Informations sur le budget 2009 du quartier
- 4/ Compte-rendu de la visite du quartier en images
- 5/ Point sur les 4 commissions
 - 1/ Culture
 - 2/ Environnement
 - 3/ Sécurité aux abords des écoles
 - 4/ Voirie
- 6/ Informations et questions diverses d'actualité

1/ Approbation du dernier Relevé de conclusions du 14/01/09

Annie COUTUREAU demande aux conseillers s'ils ont des remarques, des questions sur le dernier relevé de conclusions. Aucune remarque ou question n'est soulevée, le relevé de conclusions est approuvé à l'unanimité.

2/ Présentation du « Pôle Sport » avec Bernard JOURDAIN (Conseiller municipal délégué)

Annie COUTUREAU donne la parole à Bernard JOURDAIN en le remerciant d'avoir accepté l'invitation du Conseil de quartier de Souché pour venir présenter le Pôle Sports, futur équipement et zone structurante pour le quartier et la ville.

Tout d'abord, Bernard JOURDAIN présente ses attributions : Conseiller municipal délégué, en charge de l'agenda 21, du bilan carbone, des énergies, du Festival de la diversité biologique et culturelle, des relations avec la CAN dans ces domaines et du projet de la ZAC Terre de Sport, qui est l'objet de sa venue.

1/ Un projet d' « Eco-ZAC »

L'aménagement de la ZAC Terre de Sport s'étend sur 122Ha, pour la mise en œuvre d'une zone de développement d'activités de sport, de santé, de loisirs et d'environnement.

Les objectifs de la création de cette nouvelle zone d'activités concertée sont les suivants :

- Créer un nouveau quartier composé d'équipements et d'activités économiques qui structurent l'entrée de ville,
- Accueillir de nouvelles pratiques sportives qui créent un terreau favorable au développement économique,
- Proposer un parti d'aménagement et un traitement paysager qui participent à la qualité environnementale du projet,
- Initier un développement innovant.

L'enjeu principal de ce projet initié par la Ville de Niort réside dans la promotion du développement économique dans le respect de l'environnement. Ainsi :

- Les aménagements de la ZAC et les équipements publics s'inscrivent dans une démarche environnementale forte : bassin de rétention d'eau, chaufferie bois réseau de chaleur collectif, récupération de l'eau de pluie, eau chaude en production solaire,...
- La charte d'aménagement décline des prescriptions paysagères dans un objectif de qualité environnementale
- Des services notamment en terme de déplacements sont mis en place : création d'un parking relais; développement du transport public, parking mutualisé, parking vélos, organisation claire des circulations douces.
- Des prescriptions environnementales et architecturales sont intégrées aux cahiers de charges de cession aux entreprises.

Pour imposer une cohérence des offres de commerces, de loisirs,... sur la ZAC Terre de Sports, la charte d'aménagement définit les cessions de terrains en fonction du projet proposé à la collectivité et non à la surface en m² souhaité par l'acheteur, comme c'est le cas la plupart du temps sur les ZAC.

L'Eco-ZAC est conçue pour un aménagement densifié et par grands domaines d'activités (par exemple : la zone commerciale sera regroupée géographiquement et à proximité de l'avenue de Limoges).

2/ Plans séquences des fonctions et usages de la ZAC

Les zones de fonctions et d'usages de l'Eco-ZAC Terre de Sport :

- Secteur de développement économique
- Equipements publics
- Mail actif et aire de chapiteau
- Parcours sportif
- Bassin de rétention
- Axes de composition paysagère
- Accessibilité véhicules / Accessibilité cyclable / Accessibilité piétonne pour tous (personnes à mobilité réduite)
- Desserte transports en commun
- Zone de protection avifaune
- Chemin du 3^{ème} Millénaire

3/ Les équipements publics :

Les 2 équipements publics sont réalisés en concertation avec un comité scientifique, autour de débats portant sur : le sport, la culture et le cadre de vie, la recherche et la formation, le développement économique et le tourisme.

Ces équipements seront ouverts à tous :

- technologie évolutive
- Un lieu de pratiques diversifiées et originales
- halle événementielle, salle de vertige, résidence de création de cirque, salle accro sport, pratiques de loisirs et de découverte, éducation par le sport, recherche, risque, formation, imagerie sportive, offre de services...

Le coût total de ces deux équipements : 18,3 millions d'euros dont la moitié du financement provient de l'Etat (Centre National de Développement du Sport) à hauteur de 3 millions d'euros, de la Région Poitou-Charentes pour près de 4 millions d'euros et du Département des Deux-Sèvres pour 1,7 millions d'euros. L'autre moitié du financement (9,3 millions d'euros) est à la charge de la ville.

La Halle des sports (photos datant de mi avril 2009)

Le principe retenu pour la halle de sports est de ne pas dédier cet équipement à un seul usager. La halle pourra être prêtée ou louée à des équipes sportives, des chercheurs, des organismes souhaitant organiser des congrès, des rencontres, des événements,... La halle de sport est équipée d'un système vidéo intégré, qui permet de filmer l'ensemble des événements qui se déroulent et même d'aller jusqu'à les diffuser en streaming via Internet (en direct).

La halle de sports est composée de 3000 places assises. Le choix récent d'y permettre l'accueil de spectacles vivants (concerts, théâtre, danse,...) oblige la Ville de Niort à demander un changement de classification d'utilisation du lieu.

Pour ce nouvel usage, la halle de sport qui sera constituée de 1600 à 2000 places assises, implique des ouvertures sur l'extérieur plus importantes pour répondre à des normes de sécurité.

Le coût supplémentaire pour la transformation du lieu est de 3 millions d'euros, une étude a été financée pour confirmer la faisabilité de ce nouveau projet.



Le Centre de Développement du Sport

Il s'agit d'un équipement à rayonnement régional dédié à la recherche et à la formation en matière de pratique sportive. Le lieu est composé de nombreuses salles de travail, de recherche, bureaux,... d'un restaurant, dont l'utilisation précise n'est pas prédéterminée.



Questions et réactions des conseillers de quartier

- Y a-t-il déjà des entreprises intéressées par le projet et qui se sont manifestées ?

Déjà 5 ou 6 entreprises ont communiqué leur intérêt pour l'Eco-ZAC Terre de Sport. Le projet de ZAC sur le thème du sport développé dans une démarche éco-responsable est attractif.

Il semblerait que le site géographique, entrée de ville, à proximité de la sortie d'autoroute la plus fréquentée de Niort, soit également une raison de l'intérêt porté par les entreprises sur ce projet.

Par exemple, une grande chaîne de magasin de sports et d'équipements pour le sport a déjà fait part à la collectivité de son désir d'augmenter la surface de son magasin implanté sur la zone commerciale Mendès France et son intérêt pour le projet ZAC Terre de sport. La ville de Niort a informé les dirigeants de cette chaîne des obligations des acheteurs d'inscrire leur projet d'implantation dans une démarche environnementale.

Le GRER, Groupement de Recherche sur les Energies Renouvelables a prévu de s'implanter et a proposé un bâtiment exemplaire.

- Comment la Ville de Niort a-t-elle prévu d'amortir les investissements réalisés ? Quels sont les coûts d'achat des terrains que la Ville a acquis ?

La Ville de Niort a acquis les terrains pour constituer cette ZAC à hauteur de 7€/m² en moyenne, ces mêmes terrains vont être revendus entre 45 et 60€/m².

La gestion du projet a été confiée à Deux-Sèvres Aménagement, une Société d'Economie Mixte qui a la charge des aspects financiers du projet.

Le budget global d'implantation de la ZAC s'élève à 24 millions d'euros ; en terme de dépenses : acquisitions foncières, études, travaux, honoraires... et en terme de recettes : les

24 millions d'euros comprennent 8,5 millions d'euros qui proviendront des cessions de terrains aux entreprises.

- Les entreprises seront-elles parties prenantes du développement de cette Eco-ZAC ?

La ville souhaite en effet qu'il y ait des interactions entre les différentes entreprises implantées sur cette ZAC. Pour le moment, les modalités de mise en œuvre ne sont qu'à l'état de réflexion.

- Serait-il envisageable de venir visiter le lieu ?

Bernard JOURDAIN confirme qu'il sera envisageable de visiter le lieu au cours du mois de juin par exemple. Cette visite pourrait être ouverte à l'ensemble des Niortais.

- Est-il prévu un aménagement (passage souterrain, pont) pour la traversée des piétons de l'Avenue de Limoges ? De même qu'il est intéressant d'implanter des pistes cyclables sur cette zone, mais seulement si des aménagements sont programmés du centre ville vers la ZAC Terre de Sport (sur l'avenue de Limoges en particulier).

Non, il n'est pas prévu ce genre d'aménagement pour la traversée des piétons, des pistes cyclables vont être aménagées sur la zone de l'avenue de Limoges qui va être réaménagée.

Ce type de restructuration va être programmé au fur et à mesure de l'avancée des projets de la ville. Bernard JOURDAIN évoque notamment le projet de construction d'un éco-quartier sur la Vallée Guyot, à proximité de la ZAC.

- L'aménagement de la rue de Souché / rue de l'Aérodrome est-il intégré à ce projet ? Ces rues font en effet partie intégrante de la zone qui va évoluer, notamment en terme de flux de déplacements.

Il sera effectivement important de surveiller cette zone en vue d'un aménagement de voirie spécifique en fonction de l'évolution spécifique des flux de déplacements.

- Les flux engendrés par les événements organisés sur ce site (concerts, matches,...) ne vont-ils pas bloquer l'entrée de ville ?

Des études ont été réalisées dans ce sens ; l'aménagement de voirie retenu (2 ronds points) permet d'absorber ces flux.

Annie COUTUREAU propose de clore cette présentation sur cette dernière question et rajoute qu'il sera en effet important de mesurer les effets de cette nouvelle ZAC sur les flux de déplacements dans le quartier de Souché.

3/ Informations sur le budget 2009 du quartier

Annie COUTUREAU donne la parole à Jacques TAPIN qui se charge de ce point de l'ordre du jour.

1/ Enveloppe des crédits des Conseils de quartier

Chaque Conseil de quartier dispose d'une enveloppe de 150 000 €, répartis de la manière suivante : 100 000€ sont alloués au volet « investissements » et 50 000€ au volet « fonctionnement ».

Le premier volet correspond à des projets menés en autonomie par le conseil de quartier pour lesquels le Conseil de quartier peut proposer une participation financière de tout ou partie de ceux-ci.

Le second volet correspond au développement d'actions :

- de formation autour du thème de la citoyenneté et de l'appropriation de la chose publique,
- d'animation à l'initiative du Conseil de quartier en lien avec les activités mises en place au sein des commissions,
- d'information, communication.

Enfin, pour répondre aux engagements de campagne électorale de l'équipe municipale en place, les actions liées à la solidarité de proximité et au développement durable ont toute leur place dans l'utilisation des crédits de fonctionnement. Jacques TAPIN rappelle que « ce sont les quartiers qui font aussi la ville ».

Concernant la part « fonctionnement » de l'enveloppe du Conseil de quartier (50 000 €), Jacques TAPIN explique qu'une charte est en cours de réalisation pour définir les contours d'utilisation de cette somme. Cette charte sera élaborée par une commission inter-quartiers, composée de volontaires qui seront également chargés de faire des propositions d'utilisation de ces crédits. La première réunion aura lieu le mardi 5 mai à 18h30 en Mairie. Denis MIETTON et Valérie DUPIN représenteront le Conseil de quartier de Souché à cette rencontre.

L'aspect juridique est, par exemple, important à déterminer sur ce point. Jacques TAPIN précise notamment qu'il participe, en ce moment même, à chaque conseil de quartier pour échanger avec les habitants dans le but de rédiger une charte la plus adaptée possible aux attentes des conseils de quartiers.

2/ Les projets inscrits au budget primitif municipal 2009 pour le quartier de Souché

Crédits délégués au Conseil de quartier (décision du Conseil Municipal du 30/03/09)

- Investissement	100 000 €
- Fonctionnement	50 000 €

SOUCHE		
Projets	Investissement	dont financement CQ proposé
Réhabilitation groupe scolaire Mermoz	100 000 €	CQ ?
C.T.M. Voirie Vaumorin: réhabilitation sanitaires	50 000 €	0 €
Terre de sport: Evolution halle de sport en halle de sport + salle de spectacle	9 670 000 €	0 €
Terre de sport: espaces publics	2 327 000 €	0 €
GS Edmond Proust: Remplacement des menuiseries restantes + peinture salle de restauration	35 000 €	CQ ?
Sécurisation piétons - Rue du Sableau	3 000 €	3 000 €
TOTAL	12 185 000 €	CQ ?

Points à débattre

- Définition / échanges sur la ligne "Fonctionnement"
- Affectation des crédits "investissements" 2009 (définition des priorités)

L'équipe municipale a voulu présenter ces projets dans un souci de transparence. En effet, ces derniers sont inscrits au budget primitif municipal mais ont un impact sur le quartier au vu de leur situation géographique. Les conseillers de quartier sont ainsi informés des projets d'investissements (aménagement, travaux d'entretien...) financés par la ville pour 2009.

Jacques TAPIN indique qu'il a été difficile d'extraire l'ensemble des projets par quartiers mais que les principaux sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Jacques TAPIN souhaite également faire comprendre aux conseillers de quartier qu'il est important de distinguer trois niveaux de projets :

- les projets simples, dont la faisabilité est forte (possibilité de réalisation dans l'année).
- les projets de moyenne envergure. Ces derniers peuvent être étudiés et inscrits dans le budget du quartier de l'année suivante. Le conseil de quartier peut également argumenter auprès du conseil municipal pour que ce genre de projet soit inscrit au budget municipal de l'année suivante.
- les projets de grande envergure et qui dépassent les compétences du conseil de quartier. Dans ce cas, le conseil de quartier peut être un soutien/conseil dans la durée uniquement.

Dans ces conditions, il est important de réfléchir au plus vite au fléchage de l'enveloppe « investissements », afin que les financements soient engagés dans l'année. Jacques TAPIN

demande à quelle hauteur le Conseil de quartier souhaite participer aux projets présentés dans le tableau, notamment pour ceux qui concernent les écoles et laisse place au débat.

3/ Echanges sur le budget 2009

- Un conseiller propose de reporter ce débat et de lancer des propositions d'utilisation du budget à l'issue des comptes-rendus des travaux des commissions.
- Il est demandé un comparatif par rapport aux années passées concernant les enveloppes des Conseils de quartier.

Jacques TAPIN répond que par rapport à la situation précédente (enveloppe de 150 000 € pour le seul volet « investissements »), il a été créé un volet « fonctionnement » de 50 000 €, élément qui apporte un autre sens à l'enveloppe allouée aux Conseils de quartier et qui répond à des demandes déjà recensées lors des mandats précédents.

Annie COUTUREAU ajoute que cette enveloppe de fonctionnement permettra de valoriser des initiatives locales lancées par le Conseil de quartier. Cependant, il faudra garder à l'esprit que le Conseil de quartier n'est pas donneur d'ordre et que chaque projet impliquant un engagement financier fera l'objet d'une délibération en Conseil municipal.

- Il apparaît étonnant que l'équipe municipale demande une participation au Conseil de quartier pour des projets d'entretien des écoles, alors que ce type d'actions relève des compétences régulières de la Ville et qu'il ne s'agit pas d'une mission du Conseil de quartier.

Jacques TAPIN répond que l'entretien des écoles est en effet une des compétences régulières de la collectivité, mais que dans la mesure où le projet a été soutenu par le Conseil de quartier, il lui est alors possible de contribuer à ce type de projets. Dans les 2 projets de réhabilitation des écoles E. Proust et J. Mermoz, les conseillers de quartier indiquent que ce n'est pas le cas (aucun soutien de la part du Conseil de quartier).

- Si le Conseil de quartier ne participe pas à ce genre de projets d'entretien, les travaux ne seront-ils pas réalisés ?

Les travaux seront réalisés quelque soit la participation du Conseil de quartier.

- Un point est soulevé sur la gestion du temps dans la progression de l'année, la moitié de l'année est déjà quasiment atteinte. Qu'en sera-t-il des crédits 2009 non consommés en fin d'année ?

Jacques TAPIN indique que les crédits non engagés (qu'ils relèvent du fonctionnement ou de l'investissement) retombent dans le budget commun pour être utilisés sous forme d'investissement l'année suivante.

4/ Compte-rendu de la visite du quartier en images

Michel BOURDEAU assure un bref commentaire des différentes photos projetées, qui retracent l'itinéraire de la visite.

Réactions des conseillers :

- Concernant la dernière tranche d'aménagement du Fief Chapon, pourquoi le projet retenu est-il un parking, alors que le parking actuel est toujours vide. Sur l'aire aménagée derrière la barre d'immeuble, il manque des structures de jeux pour les jeunes pré-ados et ados. Pourquoi ne pas transformer le projet de parking en un terrain multisports ?

G. LABORDERIE indique que les différents aménagements de ce projet ont été définis dans le cadre de la concertation menée entre la ville, le conseil de quartier précédent, l'OPAC et les habitants.

Annie COUTUREAU répond qu'il n'est peut-être pas trop tard pour agir dans ce sens et que les services concernés vont en être informés.

5/ Point sur les 4 commissions

Avant de passer la parole aux rapporteurs des commissions, Annie COUTUREAU explique que l'ordre de présentation des commissions a été inversé et changera lors de chaque conseil de quartier, dans le but de donner une place toute aussi importante à chacune des commissions.

1/ Culture

Philippe GUILLEMOTEAU évoque 3 points, qui synthétisent les différents éléments évoqués au cours des dernières réunions de la commission :

1/ Suite à la visite de l'Espace Lambon, en présence de Nicolas MARJAULT, élu en charge de la culture, d'Erick SURGET, responsable du secteur des bibliothèques et médiathèques de la CAN et du service Vie Participative, la commission culture souhaite être associée à un comité de gestion d'utilisation de l'Espace Lambon qui rassemble la Ville, la CAN et certaines associations de Souché (le Centre socioculturel par exemple).

La visite de ce lieu a permis aux membres de la commission de prendre conscience de l'existence de regards croisés sur cet espace et des idées multiples sur les utilisations,... La commission souhaite pouvoir être force de proposition et être associée à la réflexion de manière régulière.

2/ Les membres ont travaillé sur un inventaire des lieux et des artistes. Il s'agit d'inventaires libres, il s'agit par exemple des lieux des possibles pour envisager des manifestations culturelles. Toutes les propositions complémentaires sont les bienvenues, ces listes ne sont pas exhaustives.

3/ Après une rencontre avec le Centre socioculturel de Souché, la commission souhaite engager ses activités vers 2 pistes :

- Projet à court terme, pour proposer un événement rapidement : organisation / participation à la fête de la musique, le dimanche 21 juin, après-midi, l'idée d'associer les 3 chorales de Souché (de l'école Edmond Proust, du Collège Gérard Philipe et une chorale adulte qui répète au Centre Socioculturel) a été lancée, certaines chorales ont déjà répondu positivement. Cette manifestation pourrait être envisagée sur plusieurs lieux du quartier (l'Espace Lambon, la venelle des Pissenlits, le Jardin des petits fruits). Le contact à la mairie avec Caroline ROCHEREUL qui coordonne la fête de la musique, a été pris. La Ville offre une communication sur l'événement.

Philippe GUILLEMOTEAU ajoute que la commission culture a déjà trouvé un projet qui pourrait utiliser une infime partie de l'enveloppe « Fonctionnement » du Conseil de quartier en offrant un pot à la fin de la journée du 21 juin.

- Projet à moyen terme (pour l'année prochaine) : Organisation d'une manifestation-parcours sur le haut et le bas de Souché en donnant la place à diverses disciplines artistiques. Ce projet pourrait s'associer à un événement national existant (journées patrimoine, printemps des poètes,...)

Philippe GUILLEMOTEAU indique que les membres de la commission Culture souhaitent savoir si l'ensemble du Conseil de quartier est d'accord pour que ce projet soit lancé.

2/ Environnement

Valérie DUPIN présente les travaux de la commission :

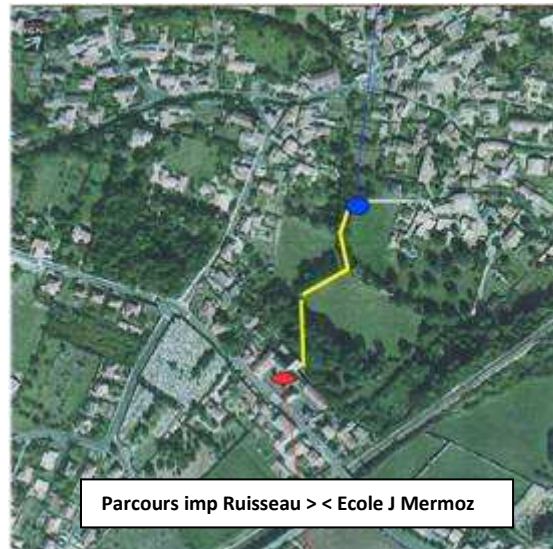
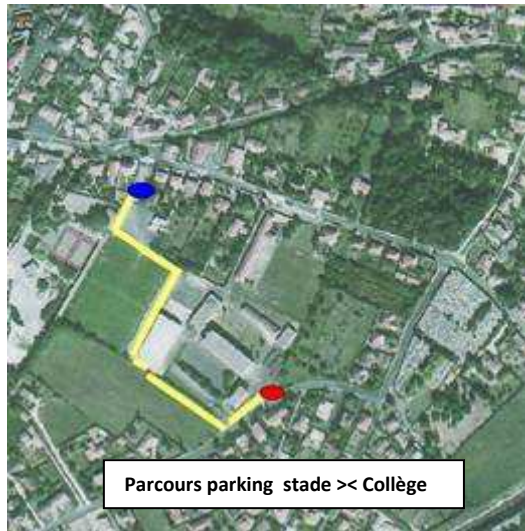
1/ La commission environnement souhaite bénéficier d'une présentation du Chemin du 3ème millénaire lors d'un conseil de quartier. Le service Vie Participative indique que la demande a déjà été effectuée auprès des services concernés et que la présentation pourrait avoir lieu lors du prochain Conseil de quartier en juin.

2/ les membres de la commission ont travaillé sur le développement de chemins piétonniers pour aller à l'école et au collège. Certains sentiers à travers champs sont déjà utilisés par les élèves, il est proposé de les matérialiser ; c'est le cas des cheminements piétons et cyclables pour aller du parking du stade au collège Gérard Philipe. Ce premier chemin n'est qu'une mise en valeur par de la signalétique de trajets qui sont déjà utilisés.

Bernard JOURDAIN conseille de vérifier auprès de service urbanisme quel est le projet de lotissement à gauche du collège (parcelles 148 et 149).

D'autres chemins sont à créer, c'est le cas du cheminement du bourg de Souché (au départ de l'impasse du Ruisseau) pour accéder à l'Ecole primaire Jean Mermoz par l'arrière de l'école. Etant donné qu'aucun terrain traversé par le chemin proposé n'appartient à la ville.

Pour ces 2 projets, Annie COUTUREAU propose de voter pour rédiger une fiche de proximité pour chacun des 2 projets : les conseillers valident cette proposition à l'unanimité.



3/L'idée de mettre en place du covoiturage par le biais du collège et des écoles de Souché a été lancée. Le projet commence à bien prendre forme du côté du collège. La commission sollicitera peut-être la Ville de Niort pour assurer de la communication sur l'action.

4/ Les membres de la commission prennent le temps de revenir sur les évolutions constatées dans le quartier (affichage intempestifs : nettoyage réalisé suite aux demandes effectuées lors du dernier conseil). La commission énonce sa satisfaction quant à la réactivité des services.

Toutefois le problème de tags persiste. Le service Vie Participative a fait suivre les demandes au service nettoyage.

5/ La commission a constaté qu'il manque des poubelles à des endroits stratégiques du quartier (sorties de commerces, arrêts de bus,...) et souhaiterait qu'il en soit installé. Annie COUTUREAU propose de rédiger une fiche de proximité, les conseillers votent à l'unanimité.

3/ Sécurité aux abords des écoles

Valérie UZANU, référente de la commission, assure le compte-rendu des dernières réunions :

1/ Collège Gérard Philipe : Une réunion a eu lieu le 30 mars dernier, elle a associé la principale du collège, Geneviève RIZZI et Gérard ZABATTA, élus au Conseil Général, Annie COUTUREAU, Adjointe au Maire, les représentants des parents d'élèves, plusieurs professeurs, les techniciens de la Ville et du Conseil Général et les conseillers de quartier.

Les décisions prises sont les suivantes :

- la Ville va étudier la possibilité d'implantation d'une mini raquette de retournement dans la cour du Collège pour les camions qui assurent les livraisons au restaurant. Ces camions continueront à emprunter la voie le long de l'école maternelle Mermoz.

- La ville va récupérer le terrain à gauche du collège (parcelle 499) pour y implanter un parking qui sera séparé du collège et des logements de fonction par un grillage et un portail.
- Le Conseil Général ne souhaite pas acquérir le terrain à droite du collège (parcelle 439). Il n'est pas non plus nécessaire d'y implanter un nouveau parking.

Réactions des conseillers :

- Ces décisions vont bien dans le sens du désenclavement du gymnase qui était l'objectif de la demande du Conseil de quartier.
- Les alentours du collège, aux heures d'entrée et de sortie, restent surchargés et dangereux. Ne serait-il pas possible de réaliser un aménagement qui serait plus adapté au stationnement de 3 bus de ramassage scolaire notamment ?

2/ Ecoles Jean Mermoz : les membres de la commission ont travaillé sur le projet d'aller à pied à l'école en lien avec la commission environnement. En parallèle, les parents d'élèves s'organisent pour mettre en place une opération pédibus ; 2 conseillères de quartier de Souché ont assisté à la réunion de Conseil de quartier du Centre Ville pendant laquelle une présentation de la démarche et des opérations Pédibus du centre ville a été réalisée.

Pour le moment, le projet est à l'état de réflexion, mais les personnes impliquées connaissent déjà des difficultés de disponibilité des parents d'élèves dans les autres écoles.

Maryvonne ARDOUIN indique qu'une alternative à ce manque de disponibilité des parents pourrait être l'implication de personnes âgées disponibles habitant le quartier pour l'accompagnement des enfants, ce qui donnerait au projet une dimension de solidarité intergénérationnelle.

La commission a également travaillé sur des propositions d'aménagements de voirie pour assurer la sécurité aux abords des écoles, le service Vie participative propose l'élaboration de fiches de proximité pour les 2 dossiers suivants :

- Carrefour Bellevue / rue de l'Aérodrome : Demande de sécurisation du cheminement piétons sur le pont et à proximité du pont. Après discussion, cet aménagement doit être intégrée au cahier des charges de l'aménagement global de la rue de Souché / Aérodrome.
- Rue Chiron Courtinet : Demande d'implantation de stationnement arrêt-minute, le long du mur du cimetière. La fiche de proximité est validée à l'unanimité.

3/ Ecole E. Proust : la commission réitère ses demandes. Le service Vie Participative a quelques réponses à formuler concernant ces demandes :

- Rue Chardavoine, demande d'implantation d'un nouveau passage piétons : la demande a été prise en compte, le passage sera prochainement matérialisé.
- Rue E. Proust, mettre en face les passages piétons et les bateaux : la demande est en cours de traitement et sera prochainement effectuée.
- Abords de l'école E. Proust, demande d'implantation d'une zone 30 : il n'y a jamais eu aucune zone 30 sur ce secteur, elle n'est d'ailleurs par envisageable. Certains conseillers répondent qu'il serait tout de même nécessaire de changer les panneaux usés et de renforcer la signalisation horizontale.

4/ Voirie

Michel BOURDEAU assure la synthèse des dernières réunions :

1/ Rue de Souché : aucune étude n'a été engagée par la Ville. Les membres de la commission proposent d'axer le travail sur un cahier des charges en vue d'une étude et d'un aménagement de la rue. De plus, avec la construction du Pôle Sport et de nouveaux lotissements, un aménagement est indispensable. Le conseil peut donc, dans un premier temps demander à être associé à l'élaboration du cahier des charges.

Annie COUTUREAU indique que cette proposition est tout à fait envisageable. La Direction des espaces publics a élaboré son document de programmation pluriannuelle d'intervention (2009-2014) et l'aménagement de la rue de Souché ne figure pas dans les premières années de cette programmation. Le projet d'être associé au cahier des charges permettra de mettre en valeur l'intérêt porté par les conseillers de quartier de Souché dans l'aménagement de cette rue.

La question qui ressort des propos d'Annie COUTUREAU pour les conseillers c'est « que fait-on en attendant les éventuels projets d'aménagement pour les habitants qui vivent la rue de Souché chaque jour? ». Les conseillers proposent plusieurs aménagements temporaires (interdiction de tourner à gauche rue Chardavoine, implantation de stationnement alternés sur la rue pour ralentir les voitures,...). Ces propositions nécessitent une validation du bureau d'Etudes voirie de la Ville pour respecter des interventions sécuritaires de base. Et par conséquent une liste précise des demandes.

2/ Rue Pelletier-Doisy : Demande d'implantation d'un passage piétons, parallèle à la rue de Souché. Une fiche de proximité est rédigée pour lancer l'instruction.

3/ Rue de la Coudraie : Demande d'implantation d'un passage piétons, entre le bateau et la rue de Fleurette (passage en biais par rapport à la rue de la Coudraie). Une fiche de proximité est rédigée pour lancer l'instruction.

4/ Chemin des brouettes : demande d'entretien du chemin et de rénovation du grillage à l'entrée du chemin. Une fiche de proximité est rédigée pour lancer l'instruction.

5/ Chemin des Chasseurs : Demande de réparation du pont de pierres sur lequel il manque plusieurs pierres et dont la traversée devient dangereuse. Une fiche de proximité est rédigée pour lancer l'instruction.

6/ Quel est le devenir l'emplacement de l'ancien château d'eau ? Gérard LABORDERIE indique que cette parcelle a été cédée à un propriétaire riverain.

Le service Vie Participative revient sur l'avancée de certaines demandes effectuées lors du dernier Conseil de quartier :

- Rue des Colombes, demande d'implantation d'un arrêt minute devant la boulangerie (arrêt d'usage) : cet aménagement n'est pas envisageable, à moins que la rue ne passe en sens unique (le boulanger ne le souhaite pas, pour des raisons de perte de clientèle). Le service Voirie rappelle aux conseillers qu'il y a un parking de plusieurs places en face de la boulangerie.

Les conseillers précisent que ce parking est d'un accès difficile, qu'il faudrait élargir l'entrée pour faciliter le passage.

- Rue du Sableau, demande de sécurisation du cheminement piétons et vélos à gauche, le long de la ligne blanche : le bureau d'Etudes voirie a réalisé un projet d'aménagement dont le plan a été apporté. Il est demandé le financement total (3000 €) sur l'enveloppe du Conseil de quartier.

Les conseillers acceptent le financement sous réserve qu'une concertation soit faite auprès des riverains et que le projet soit accepté. Sur 16 votes : 14 pour, 1 contre et 1 abstention.

7/ Questions diverses de voirie :

- Rue de l'église, des barrières ont été posées la rue n'est plus accessible. Ces barrières ont été installées pour sécuriser le périmètre autour d'une maison dont le toit s'écroule, première réponse des services de la ville à la sécurisation des piétons.
- Rue Vivaldi, il y a toujours des problèmes de vitesse.

Gérard LABORDERIE précise que le projet de matérialisation de cases de stationnement en quinconce élaboré par le service voirie à la demande du Conseil de quartier précédent n'a pas abouti, la concertation avec les riverains de la rue ayant échoué. Lors du dernier conseil de quartier, il a été décidé de relancer le dossier si une demande des riverains était réalisée.

6/ Informations et questions diverses d'actualité

1/ Projet « Vélorution »

Idée émanant de la commission « animation » du Conseil de quartier du Clou Bouchet, ce projet « Vélorution » consiste à réaliser une matinée « vélos » sur Niort.

La date proposée est le samedi 20 juin. Trois ou quatre lieux de départ en groupe pourraient être déterminés dans la ville vers 10h30, avec un rassemblement en commun à la Brèche à 11h. Suivrait une déambulation en centre-ville. Une réunion de préparation a lieu prochainement (5 mai à 20h30) et le service Vie Participative propose de choisir un référent du Conseil de quartier pour y participer.

Bernard JOURDAIN ajoute que ce même jour (le 20 juin) le SNOB, Service de nettoyage des oreilles bouchées, fanfare niortaise, fête ses 15 ans en centre ville de Niort, les 2 animations peuvent être liées, se croiser pour une réalisation culturelle de plus grande envergure.

Cette idée est soutenue avec enthousiasme par le conseil de quartier. Un conseiller indique qu'il serait judicieux d'associer le club de VTT de Souché à cette opération.

2/ Difficultés d'accès à Internet haut-débit sur Niort

Le conseil de quartier de St Liguire souhaite créer une commission inter-quartiers sur ce thème. L'objectif est d'avoir une vision plus large sur les difficultés d'accès au haut débit sur l'ensemble de la ville de Niort.

Les membres du Conseil de quartier de Souché répondent que le problème n'est pas rencontré par les habitants à Souché, aucun conseiller ne souhaite donc participer à cette commission inter-quartiers.

3/ Prochaines réunions des commissions (salle Cheminée, au Centre socioculturel)

Environnement :	Lundi 4 mai, 20h
Culture :	Lundi 11 mai, 20h
Espaces publics - voirie :	Mardi 12 mai, 20h
Ecoles :	Mardi 19 mai, 20h

Bernard JOURDAIN remercie le Conseil de quartier pour l'invitation et serait heureux de revenir une prochaine fois pour présenter le festival de la diversité biologique et culturelle qui aura lieu pour la première fois en 2010.

Annie COUTUREAU et Denis MIETTON remercient les conseillers pour leur présence et leur participation à cette réunion.

La séance est levée à 23h10.